

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 7
Nbre de représenté(s) : 3
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1

Date de convocation : 02/11/2017
Date d'affichage : 15/11/2017

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 7 novembre 2017

Le sept novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves
Mme CHAVERON Colette - M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME
Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à M. SALOME Marc) - Mme DELAVENNE
Fabienne (Pouvoir à M. GAUDRILLER Patrick) - M. PERRIN Sébastien
(Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

Etait absente : Mme CADET Vinciane

M. WALLET Jacky est nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du devis de la société « Signaux Girod » pour l'acquisition de panneaux de signalisation, chemin du Tour de Ville

Vu la nécessité impérieuse de modérer la circulation chemin du tour de ville, tant pour des raisons de sécurité routière que pour la qualité de vie, il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagements sur le chemin du tour de ville par la pose de panneaux « sens interdit sauf riverains ». Il sera demandé aux services techniques de la Communauté de Communes Avre Luce Noye (CCALN) de les installer.

A cet effet, la société « Signaux Girod » a établi un devis pour un montant total de 399,16 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE PROCÉDER à l'installation de panneaux « sens interdit sauf riverains », chemin du Tour de Ville.
- D'APPROUVER le devis de la société « Signaux Girod » pour un montant total de 399,16 € HT.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Frédéric BINET